



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Électricité, +45 % en trois ans !

Question écrite n° 15074

Texte de la question

M. François Ruffin attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et désormais aussi chargé de l'énergie : encore +9,8 % sur l'électricité en février 2024, +45 % en trois ans, est-ce bien sérieux ? « Regardez ici, Engie : 250 euros par mois. Et pourtant on fait attention. On a baissé le chauffage à 18 comme nous l'a demandé le Gouvernement. Et malgré ça, ça augmente ! Pour boucler le mois, on ne part plus en vacances et à partir du 10 c'est notre fils qui fait les courses ». Jean et Muriel habitent à Flixecourt, dans la Somme. Retraités, ils ont l'habitude de faire attention à leur budget. Les moindres dépenses du ménage sont consignées dans un grand cahier, poste budgétaire par poste budgétaire. Malgré ce suivi à l'euro près, malgré le respect des consignes de sobriété, « ça devient très compliqué. Regardez cette facture d'électricité : le prix a presque doublé ». Et quand on épiluche bien les chiffres, c'est flagrant. En 2022 : heures creuses 0,08217 euros/kWh HT, heures pleines 0,12114 euros/kWh HT. En 2023 : heures creuses 0,18522 euros/kWh HT, heures pleines 0,23503 euros/kWh HT. Soit une hausse de 122 % des heures creuses et de 94 % des heures pleines. Les prix d'Engie ont donc doublé. La raison, le journal économique *La Tribune* la donnait en novembre 2023 : « Exit l'encadrement par l'État des tarifs de l'électricité nucléaire. Malgré sa promesse d'en "reprendre le contrôle", le Gouvernement renonce à l'idée d'administrer les prix de vente d'EDF en fonction de ses coûts de production, plutôt que selon les cours - anarchiques - observés sur les bourses d'échange ». M. le ministre a renoncé. M. le ministre a renoncé à réguler les prix. Même lorsque M. le ministre avait un vrai levier, il a renoncé à réguler. Les hausses du tarif réglementé de vente d'électricité ont été de +4 % en février 2022, +15 % en février 2023, +10 % en août 2023. Et M. le ministre annonce une nouvelle hausse de 9,8 % au 1er février 2024 ! Soit une augmentation cumulée de + 44 % en trois ans ! Pour rembourser les milliards du bouclier tarifaire. Mais ces milliards ne sont pas allés aux Français : M. le ministre les a versés, en fait, aux fournisseurs, aux spéculateurs. Ainsi d'Engie qui fait les poches de ses abonnés. Et ce sont pour eux que les citoyens doivent désormais payer ? Concrètement, quelles dépenses M. le ministre va-t-il demander de rogner, désormais, à ces retraités ? Pour ce qui est des loisirs, des vacances et des petits plaisirs, c'est déjà fait. Alors, quoi ? L'alimentation ? Les transports ? La santé ? « Qu'ils mettent des cols roulés ! », c'est ça, le projet de M. le ministre ? Ou bien M. le ministre va-t-il jouer son rôle et, enfin, réguler le marché ? Par exemple, en désindexant le prix de l'électricité sur celui du gaz, en taxant les profits des fournisseurs d'énergie et en revenant à un service public de l'électricité, seule manière d'avoir un tarif réglementé pour tous, basé sur les coûts de production et non les prix du marché. Il souhaite connaître sa position sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. François Ruffin](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15074

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 février 2024](#), page 890

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)